

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **Jeudi 27 avril 2023 à 20 heures 00**, à la cafétaria du Centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 30 mars 2023
2. IMIO scrl - Convocation à l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 - Approbation des points portés à l'ordre du jour
3. Fabrique d'église de Chassepierre - Compte 2022 - Approbation
4. Fabrique d'église de Fontenoille - Compte 2022 - Approbation
5. Fabrique d'église de Florenville - Compte 2022 - Approbation
6. Extension école communale de Muno - Décisions
7. Création du pôle culturel, événementiel et touristique du domaine Trinteler - Assistance à maîtrise d'ouvrage - Décisions
8. Elaboration du projet d'aménagement de 15 pts d'éclairage public pour le parc communal de la rue du Miroir à Florenville - Décisions
9. Offre Ores - placement coffret marchand à la rue du Miroir - Décision

Communication(s)

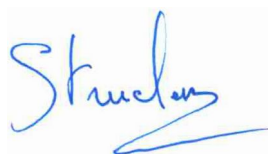
10. Communication décision de Tutelle - Budget communal pour l'exercice 2023

HUIS CLOS

11. Admission à la pension anticipée pour cas de force majeure médicale - Personnel administratif - DECISION
12. Admission à la pension anticipée pour cas de force majeure médicale - Personnel administratif - DECISION
13. Admission à la pension anticipée - Accueillante extra-scolaire
14. Valorisation de traitement pour services prestés dans le secteur privé - Chef de Projet PCS
15. Ratification - Désignation d'une Institutrice maternelle pour 13P sur une ouverture de poste à partir du 20.03.2023 - Ecole de Sainte-Cécile
16. Ratification - Désignation d'Institutrice maternelle pour 5P à partir du 20.03.2023 - Ecole de Sainte-Cécile
17. Ratification - Désignation d'un Psychomotricien pour 2P à Sainte-Cécile - à partir du 20.03.2023
18. Ratification - Désignation d'une Institutrice primaire pour 24 périodes en remplacement d'une Institutrice primaire en congé de maternité - à partir du 30.03.2022
19. Ratification – Demande de congé d'Institutrice maternelle pour prestations réduites accordé au Membre du personnel âgé de 50 ans, à raison de 5 périodes – Du 28.08.2023 au 25.08.2024
20. Ratification – Demande de congé d'une Institutrice maternelle pour prestations réduites pour convenance personnelle pour 5 périodes du 28.08.2023 au 25.08.2024

Par le Collège,

La Directrice Générale,



Réjane STRUELENS

La Bourgmestre,



Caroline GODFRIN